

Unité bi-départementale de la Charente-Maritime  
et des Deux-Sèvres  
ZI de Périgny  
2, rue Edmé Mariotte  
17180 PERIGNY

Périgny, le 25 avril 2025

## Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 21/03/2025

### Contexte et constats

Publié sur  GÉORISQUES

### Carton Vert

40 RUE CHEF DE BAIE  
17000 La Rochelle

Références : 0100289990/2025-197

#### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 21/03/2025 dans l'établissement Carton Vert implanté Zi des 4 Chevaliers 17180 Périgny. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- Carton Vert
- Zi des 4 Chevaliers 17180 Périgny
- Code AIOT : 0100289990
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société Carton Vert est spécialisée dans le réemploi de cartons neufs ou d'occasion. Dans l'attente du réemploi, elle stocke les cartons à plat sur palette dans un entrepôt situé Zi des 4

Chevaliers à Périgny (17180).

**Thèmes de l'inspection :**

- Risque incendie

**2) Constats**

**2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

**2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente inspection</u> <sup>(1)</sup>	Proposition de délais
1	Situation administrative	Arrêté Ministériel du 30/09/2008, article 1	Demande de justificatif à l'exploitant	15 jours

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant n'a pas été en mesure de présenter l'état des stocks.

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 1 : Situation administrative

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 30/09/2008, article 1
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Volume de produit
<b>Prescription contrôlée :</b>
Les installations classées pour la protection de l'environnement de type dépôt de papier et/ou carton et/ou pâte à papier de concentration en fibre supérieure à 70 % soumises à déclaration sous la rubrique n° 1530 - Dépôts de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, la quantité stockée étant supérieure à 1 000 m <sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 20 000 m <sup>3</sup> , sont soumises aux dispositions de l'annexe I.
<b>Constats :</b>
Le jour de l'inspection du 21 mars 2025, l'inspecteur a constaté un nombre important de palettes de carton dans l'entrepôt de la société Carton Vert. Le responsable de l'entrepôt indique que les cartons proviennent d'une filière de réemploi. Ils sont soit déjà utilisés mais en suffisamment bon état pour être réemployés, soit neufs mais ils n'ont pas passé le contrôle qualité permettant leur mise sur le marché initial. Le responsable de l'entrepôt indique ne pas connaître le volume total de carton dans l'entrepôt mais précise à l'inspecteur qu'il possède au moins 1000 palettes. L'inspecteur estime qu'une palette pèse environ 250 kg et présente un volume moyen supérieur à 1 m <sup>3</sup> .  Le seuil de classement au régime de la déclaration relatif à la rubrique ICPE 1530 est fixé à 1000 m <sup>3</sup> de produit. Le classement de la société vis-à-vis de la réglementation des ICPE sera effectué à réception de l'état des stocks de l'entrepôt. La connaissance de la quantité de matière combustible stockée permettra également de classer ou non au titre de la rubrique 1510 (entrepôts) l'ensemble du bâtiment regroupant plusieurs cellules dont l'une est louée à la société Carton Vert.
<b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b>
L'exploitant transmet l'état des stocks de l'entrepôt de carton situé ZI des 4 chevaliers à Périgny

aux services de l'inspection des installations classées sous 15 jours à réception du présent rapport. L'état des stocks comporte le poids et le volume maximal de carton susceptible d'être présent au sein de la cellule.

**Type de suites proposées :** Avec suites

**Proposition de suites :** Demande de justificatif à l'exploitant

**Proposition de délais :** 15 jours